

Série → Dans ma maison Creuse

ÇA CHAUFFE ■ Électricité, gaz, fioul ou même alternative, quelle énergie choisir pour son habitation ?

Ne gaspillez pas d'énergie... à la choisir

Produire son électricité, passer aux énergies alternatives ou rester sur un système traditionnel ? Vous vous posez la question ? Lionel Biva, courtier en travaux, vous aide à peser les pour et les contre.

Séverine Perrier

Laquelle est la moins polluante ? Laquelle est la plus économique en consommation ? Laquelle vous coûtera le plus cher à l'installation ? Le choix de l'énergie qui alimentera votre foyer est important. Lionel Biva, courtier en travaux, vous aide à choisir.

L'électricité

« Il faut déjà savoir que le chauffage représente la part la plus importante de la consommation électrique : 65 %. Alors pour faire des économies, on optimise l'isolation thermique et on surveille la température dans les différentes pièces : 19° dans les pièces à vivre et 16° dans les chambres. »

Le raccordement. « On s'adresse au gestionnaire du réseau de distribution de sa commune ou à son fournisseur d'électricité pour une maison neuve. Pour cela, il faudra fournir plusieurs documents. Les travaux débuteront quand on aura toutes les autorisations. Il faut savoir que tous les raccordements sur sa propriété sont à la charge du maître d'ouvrage. Évidemment, on s'adresse à un professionnel pour faire les installations : on ne s'amuse pas avec l'électricité, il y a la fameuse norme NF-C 15-100 à respecter. Il faut d'ailleurs un certificat de conformité pour qu'ensuite le fournisseur achemine l'électricité. »

Les fournisseurs. « Depuis 2007, le changement de fournisseur peut se faire à tout moment. Il en existe une trentaine et, à tout moment, on peut revenir vers l'opérateur historique. Et on peut aussi produire sa propre électricité (lire par ailleurs). »

Le gaz

« Il est impératif de faire très attention à la sécurité de l'installation, plus particulièrement pour éviter des intoxications au monoxyde de carbone : l'installation et l'entretien, on les confie à un professionnel. »

L'approvisionnement. Trois options : le gaz naturel appelé aussi gaz de ville, la bouteille et la cuve. « Le gaz naturel - celui qu'on utilise en France vient



LIONEL BIVA. Ce courtier en travaux vous aide à choisir quelle énergie présente le plus d'avantages. PHOTOS BRUNO BARLIER

principalement de Norvège, Russie, Algérie et Pays-Bas - est le moins cher du marché : il représente 20 % d'économie par rapport à d'autres combustibles tels que le pétrole. Peu polluant, il est utilisable en l'état et rejette principalement des vapeurs d'eau. »

Le gaz en bouteille. « Le propane est recommandé pour une installation en extérieur, contrairement au butane qui ne convient pas aux températures inférieures à 0 °C. Le prix de la bouteille, conignée, varie selon son poids et sa charge de gaz entre 15 et 50 €. Enfin le gaz en bouteille peut être relié à un seul appareil (en mode simple) ou à plusieurs (en

mode multiple). » Le branchement est simple : il se fait par détendeur, à durée de vie limitée.

« Attention aux accidents domestiques liés au gaz »

La cuve de gaz. « Elle contient du propane qui offre de nombreux avantages, notamment un fort pouvoir calorifique, une cuisson précise et performante, de l'eau chaude constante et instantanée, une chaleur homogène et sans odeur, de faibles émissions de CO² et un

usage multiple : eau chaude, chauffage, cuisine. » La cuve peut être enterrée ou aérienne. « Enterrée, la cuve nécessite néanmoins de creuser une tranchée mais elle reste facilement accessible grâce à sa trappe pour le ravitaillement. Elle peut durer trente ans et sa capacité peut aller de 1.000 à 1.800 kg. Aérienne, elle a la même durée de vie, son installation coûte moins cher et sa capacité varie de 500 à 1.800 kg. » Pour l'une comme pour l'autre, deux types d'approvisionnement : sur commande ou automatique. « Ce dernier permet de bénéficier d'un tarif avantageux mais cela exige de laisser sa cuve accessible. » L'installation

des cuves est soumise à des conditions de distance. « Il est important de bien nettoyer l'extérieur de sa cuve : si elle est blanche, c'est pour ne pas garder la chaleur. »

Attention ! « Les accidents provoqués par le gaz constituent une part importante des accidents domestiques, le plus souvent dus à une intoxication au monoxyde de carbone. Provoquée elle par une insuffisance d'air, de mauvaise évacuation du gaz brûlé en raison d'un mauvais entretien ou d'une installation défectueuse. Des gestes simples suffisent pour prévenir ces accidents : on aère bien son logement en s'assurant que les ventilations sont

LE SAVIEZ-VOUS

La plus économique
L'énergie la plus économique ? Le bois, 4 centimes du kw/h. La plus chère ? L'électricité, 17,07 cts. Entre les deux : les granulés de bois (6,25 cts), le gaz naturel (7,29 cts), le fioul domestique (9,31 cts), le propane (15,03 cts).

Taxes

Sur la facture d'électricité, quatre taxes.
CSPE : la contribution aux charges de service public de l'électricité, dont le montant est proportionnel à la consommation, sert à financer les politiques de soutien aux énergies renouvelables.
CTA : la contribution tarifaire d'acheminement permet de financer l'assurance vieillesse des personnes relevant du régime des industries électriques et gazières.
TCFE : les taxes sur la consommation finale d'électricité sont définies par les communes et Départements.
La TVA s'applique à 5,5 % sur l'abonnement et la CTA et à 20 % sur la consommation, la CSPE et la TCFE.

toujours dégagées et propres. On fait nettoyer les appareils par un spécialiste, on remplace les tuyaux avant leur date limite et à la moindre anomalie, on fait intervenir un professionnel. »

Le fioul domestique

« Particulièrement polluant et nocif, le fioul est stocké dans une cuve. Il est pourtant une solution sûre de chauffage : il ne s'enflamme pas à température ambiante et dans des conditions normales d'utilisation, ce combustible ne représente aucun danger pour l'habitation et les personnes qui y vivent. Il faut savoir qu'en 2022, les chaudières à fioul risquent de disparaître. Mais le bio fioul pourrait devenir une alternative. »

Les énergies alternatives

« On peut aussi passer aux énergies alternatives : solaire, éolien, géothermie, biomasse, bois et hydraulique. »

Quoi qu'il en soit, « pour consommer moins, on veille à ce que son logement soit bien isolé. Pour avoir un habitat économe en énergie, on accorde donc un soin tout particulier aux matériaux utilisés mais aussi aux installations d'eau et de chauffage. »

Et si vous aviez de l'énergie à revendre ?

« Les énergies fossiles s'épuisent, les tarifs de l'électricité n'arrêtent pas de grimper, la planète en souffre. Pour remédier à tout ça, on peut penser aux énergies renouvelables et produire sa propre électricité, suggère Lionel Biva (*). Pour assurer ses besoins quotidiens mais aussi pour la revendre. »

Plusieurs options sont envisageables : les panneaux solaires, l'éolien, la centrale hydroélectrique,



ÉCONOMIE. Réduire sa facture en produisant son énergie.

la chaudière électrogène. « Produire son électricité représente un coût non négligeable qui sera toutefois rentabilisé à long terme. Et il ne faut pas oublier que certains équipements peuvent bénéficier d'aides de l'État. Il est bon à savoir également qu'EDF est tenu de racheter la production d'électricité des particuliers qui ne la consomment pas. »

(* Plus d'infos auprès de Paisibles travaux au 07.72.23.92.07.